

KILM 3. La situation dans la profession

Introduction

L'indicateur de la situation dans la profession classe la totalité des personnes dans l'emploi en deux catégories distinctes. Il s'agit : (a) des travailleurs salariés (aussi appelés employés) ; et (b) des travailleurs indépendants. L'indicateur présente le pourcentage de ces deux groupes de travailleurs par rapport au total des personnes dans l'emploi pour les deux sexes et séparément pour les hommes et pour les femmes. Les informations relatives aux différentes sous-catégories du groupe des travailleurs indépendants – les travailleurs à leur propre compte avec des salariés (employeurs) ; les travailleurs à leur propre compte sans salarié (travailleurs à leur propre compte) ; les membres des coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (autrefois appelés travailleurs non rémunérés) ne sont pas disponibles pour tous les pays, mais sont présentées à chaque fois que c'est possible. Le tableau 3 couvre actuellement 194 pays.

Utilisation de cet indicateur

Cet indicateur fournit des informations sur la répartition de la main d'œuvre en fonction de sa situation dans la profession ; il peut être utilisé pour répondre à des questions comme : parmi les personnes dans l'emploi dans un pays, quel est le pourcentage qui (a) travaillent en échange d'un salaire ; (b) ont leur propre entreprise, emploient ou non de la main d'œuvre ; ou (c) travaillent sans rémunération au sein d'une unité familiale ? La classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) utilise comme principal critère pour définir les groupes de situation, selon le type de contrat, explicite ou implicite, la nature du risque économique encouru par les travailleurs dans leur travail, dont un élément est la force de l'attachement institutionnel de la personne à son emploi, et la nature du type de contrôle qu'exerce

ou qu'exercera le travailleur sur les entreprises ou sur d'autres travailleurs.¹

La ventilation des informations sur l'emploi en fonction de la situation dans la profession donne une base statistique permettant de décrire les comportements des travailleurs et leurs conditions de travail, et de définir le groupe socioéconomique auquel ils appartiennent.² Dans un pays, un pourcentage élevé de travailleurs salariés peut signifier qu'il s'agit d'un pays au développement économique avancé. Si à l'inverse, le pourcentage de travailleurs indépendants (de travailleurs à leur propre compte sans salariés) est important, cela peut indiquer qu'il existe un secteur agricole important et que le taux de croissance de l'économie formelle est faible. Le travail de collaboration à l'entreprise familiale est une forme de travail – généralement non rémunérée, même si elle peut entraîner une compensation indirecte sous la forme de revenus pour la famille – qui soutient la production pour le marché. Cette forme de travail est particulièrement fréquente chez les femmes, notamment les femmes dans les ménages où les autres membres sont engagés dans l'emploi indépendant, et notamment exploitent une entreprise familiale ou une exploitation agricole. Lorsqu'une grande part des travailleurs collaborent à l'entreprise familiale, il est probable que le développement soit réduit, la croissance de l'emploi faible, la pauvreté répandue et souvent qu'il s'agisse d'une grande économie rurale.

Les modalités de travail des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux

1 Résolution concernant la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), adoptée par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 1993 ; http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087563/lang--fr/index.htm

² Nations Unies : *Handbook for Producing National Statistical Reports on Women and Men*, Social Statistics and Indicators, Series K, No. 14 (New York, 1997), p. 217 (en anglais uniquement).

collaborant à l'entreprise familiale sont moins souvent formelles et ils ont donc plus de probabilités de ne pas bénéficier de certains éléments associés à l'emploi décent, comme une sécurité sociale appropriée et la possibilité de faire entendre leur voix au travail. Ces deux situations ont donc été réunies pour créer la classification de l'«emploi vulnérable», alors que salariés et employeurs constituent des emplois «non vulnérables». Le taux d'emploi vulnérable, c'est-à-dire le pourcentage de l'emploi vulnérable dans l'emploi total, était un des indicateurs de la cible Emploi des Objectifs du Millénaire pour le développement (maintenant terminés) relatifs au travail décent.³ Au niveau mondial, un peu moins de la moitié des personnes dans l'emploi ont un emploi vulnérable, mais dans beaucoup de pays à faible revenu, ce pourcentage est bien supérieur.

L'indicateur relatif à la situation dans la profession est étroitement lié à l'indicateur de l'emploi par secteurs (KILM 4). On peut s'attendre, avec la croissance économique, à un transfert de l'emploi du secteur de l'agriculture vers les secteurs de l'industrie et des services, ce qui peut ensuite se traduire par une augmentation du nombre de travailleurs salariés. De même, une réduction du pourcentage de l'emploi dans le secteur de l'agriculture se traduira par une réduction du pourcentage de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, souvent très nombreux dans le secteur rural des économies en développement. Les pays où l'on constate une baisse du pourcentage des travailleurs indépendants ou des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, avec parallèlement une augmentation du pourcentage des salariés, sont en train de passer d'une économie à faible revenu avec un grand secteur informel ou rural à une économie où les revenus augmentent et la croissance des emplois est forte. La République de Corée et la Thaïlande sont dans ce cas, et leur croissance économique s'est accompagnée d'importants changements dans la situation dans la profession.

Les modifications des pourcentages des situations dans la profession ne sont généralement pas aussi

³ Voir BIT : *Indicateurs clés du marché du travail, sixième édition* (Genève, 2009), chapitre 1, section C ; BIT : *Indicateurs clés du marché du travail, cinquième édition* (Genève 2007), chapitre 1 section A ; et Nations Unies : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2013* (New York).

marquées ni visibles que les changements sectoriels de l'emploi. Un pays qui a une grande économie informelle dans les secteurs de l'industrie et des services, aura plutôt tendance à voir augmenter le pourcentage des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (et donc une augmentation du pourcentage de l'emploi vulnérable) qu'un pays où l'économie informelle est plus réduite. Il est donc important d'examiner la situation dans la profession au sein des différents secteurs afin de déterminer l'évolution relative des différents pourcentages. Il est plus probable d'obtenir ce niveau de détail dans les enquêtes sur la main d'œuvre ou les recensements de population récents.⁴

Définitions et sources

Les recommandations internationales relatives à la situation dans la profession existaient déjà en 1950.⁵ En 1958, la Commission de statistiques des Nations Unies a adopté la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP). La 15e Conférence internationale des statisticiens du travail de 1993 a révisé les définitions des catégories. Ces révisions gardaient les principales catégories, mais tentaient d'améliorer la base conceptuelle sur laquelle se fondent les distinctions et la différence fondamentale entre emploi salarié et emploi indépendant.

Voici les catégories de la CISP 1993, avec des extraits de leurs définitions :

- i. Salariés: ensemble des travailleurs qui occupent un emploi défini comme «emploi rémunéré» dont les titulaires ont des contrats explicites (écrits ou oraux) ou implicites, qui leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent.

⁴ Voir BIT, *Indicateurs clés du marché du travail, cinquième édition* (Genève, 2007), chapitre 1, section B.

⁵ La sixième Conférence internationale des statisticiens du travail (1947) avait fait des recommandations sur ce sujet pour les statistiques de l'emploi et du chômage, et la session de la Commission de la population des Nations Unies de 1950 des recommandations pour les recensements de la population.

ii. Employeurs: personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme «emploi indépendant» (c'est-à-dire les emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices provenant des biens ou services produits) et qui, à ce titre, engagent sur une période continue une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur entreprise en tant que salarié(s).

iii. Personnes travaillant pour leur propre compte: personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent un emploi défini comme «emploi à titre indépendant» (cf. paragraphe ii ci-dessus) et qui n'ont engagé continûment aucun salarié pour travailler avec eux.

iv. Membres des coopératives de producteurs: personnes qui occupent un «emploi indépendant» (cf. paragraphe ii ou iii ci-dessus) dans une coopérative produisant des biens et des services.

v. Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale: personnes qui occupent un «emploi indépendant» en tant que travailleurs à leur propre compte (cf. paragraphe iii ci-dessus) dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage.

vi. Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession: personnes pour lesquelles on ne dispose pas d'informations suffisantes, et/ou qui ne peuvent être classées dans aucune des catégories susmentionnées.

L'indicateur de la situation dans la profession présente les six groupes définis par la CISP. Les deux grands groupes – les travailleurs indépendants et les salariés – couvrent les deux grands types de situation dans la profession. Les quatre autres catégories – les employeurs (groupe ii); les travailleurs à leur propre compte (groupe iii); les membres des coopératives de producteurs (groupe iv); et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (groupe v) – sont des sous-catégories du total des travailleurs indépendants. Le chiffre de chacune des catégories est divisé par l'emploi total pour aboutir aux pourcentages présentés dans le tableau 3. Comme nous l'avons dit plus haut, le taux de l'emploi vulnérable est calculé en additionnant les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et les travailleurs à leur propre compte, et en les divisant par l'emploi total.

La plupart des informations nécessaires à cet indicateur sont recueillies auprès des conservatoires internationaux de statistiques du marché du travail, notamment la base de données en ligne du département de la statistique du BIT (ILOSTAT), l'office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), la base de données statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et le système d'information sur le travail d'Amérique latine et des Caraïbes (QUIPUSTA), avec des ajouts provenant des sites Internet des instituts nationaux de statistique.

Limites de la comparabilité

L'indicateur de la situation dans la profession permet d'étudier l'évolution dans le temps de la répartition de la main d'œuvre en fonction de la situation dans la profession dans un pays donné; les différences de répartition d'un pays à l'autre; et l'évolution au fil des années pour différents pays. Les différences de définition et de couverture sont toutefois fréquentes d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre, ce qui se traduit par des variations dans les sources d'information et les méthodologies qui rendent les comparaisons difficiles.

Certaines modifications dans les définitions ou certaines différences de couverture peuvent être négligeables. Par exemple, si l'on compare la situation dans la profession de pays qui utilisent des informations provenant d'enquêtes sur la main d'œuvre dont la couverture est différente au niveau de l'âge, cette différence ne sera probablement pas significative. (La couverture généralement utilisée au niveau de l'âge est de 15 ans et plus, mais certains pays utilisent une limite inférieure différente ou imposent une limite d'âge supérieure.) En outre, dans un nombre limité de cas, la catégorie des membres des coopératives de producteurs - parmi les travailleurs indépendants - est incluse dans les travailleurs salariés. Les effets de ce regroupement qui ne respecte pas la norme seront probablement réduits. Par contre, les comparaisons plus détaillées au sein du groupe des travailleurs indépendants sont difficiles si on ne dispose que de combinaisons des sous-catégories: par exemple, dans un certain nombre de pays, les travailleurs indépendants regroupent les employeurs, les membres des coopératives de producteurs ou les travailleurs familiaux

collaborant à l'entreprise familiale pour certaines périodes.

Il est également important d'observer que les informations provenant des enquêtes sur la main d'œuvre ne sont pas nécessairement cohérentes au niveau de ce qu'on inclut dans l'emploi. Par exemple, la comptabilisation de l'emploi civil uniquement peut se traduire par une sous-estimation des « salariés » et des « travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession » dans les pays où les forces armées sont importantes. Les deux autres catégories, les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ne seront pas concernés, mais leurs pourcentages relatifs le seront.

Concernant la couverture géographique, on ne peut pas comparer équitablement les informations provenant d'une source qui ne couvre que les zones urbaines ou quelques villes avec celles d'une source qui couvre les zones rurales et urbaines, c'est-à-dire la totalité du pays.⁶

Pour les « travailleurs salariés », il faut être prudent au niveau de la couverture, et vérifier, comme nous l'avons déjà mentionné, si la portée se limite à la population civile ou couvre la population totale. En outre, les distinctions relatives à la situation dans la profession utilisées dans ce chapitre ne permettent pas de faire des distinctions plus fines sur la situation au travail, - autrement dit si les travailleurs ont des contrats occasionnels ou réguliers, le type de protection accordée par leur contrat en cas de licenciement, puisque la catégorie des salariés regroupe tous ces cas de figure.

⁶ Lorsque vous effectuez des requêtes sur ce tableau et sur les tableaux 4a à 4d, nous vous recommandons fermement de supprimer de la sélection les pays qui n'ont pas de couverture nationale si vous souhaitez faire des comparaisons entre plusieurs pays. Il est possible de le faire sur le logiciel en effectuant une requête pour toutes les données, puis en affinant les paramètres en sélectionnant « Couverture géographique », puis, « nationale seulement ».